



HAL
open science

La prairie permanente : nouveaux enjeux, nouvelles définitions ?

Sylvain Plantureux, E Pottier, Pascal P. Carrère

► **To cite this version:**

Sylvain Plantureux, E Pottier, Pascal P. Carrère. La prairie permanente : nouveaux enjeux, nouvelles définitions ?. Fourrages, 2012, 211, pp.181-193. hal-02651709

HAL Id: hal-02651709

<https://hal.inrae.fr/hal-02651709>

Submitted on 29 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

La prairie permanente : nouveaux enjeux, nouvelles définitions ?

S. Plantureux¹, E. Pottier², P. Carrère³

Les surfaces de prairies permanentes autant que le regard porté sur ces productions fourragères ont fortement évolué depuis un siècle. A l'heure où un débat national et européen questionne l'avenir de ces prairies, il est utile d'analyser l'évolution de leur rôle et de leur perception par les acteurs concernés.

RÉSUMÉ

Après un siècle d'expansion continue, les surfaces en prairies permanentes ont connu une phase de régression (depuis les années 1970). La Révolution fourragère, puis l'avènement des préoccupations environnementales et les premiers effets du changement climatique ont profondément modifié le statut de ces prairies. Les points de vue des acteurs concernés (éleveurs, agronomes, écologues ou l'administration) sont ici présentés ; ils diffèrent, à commencer par la définition donnée pour la prairie permanente. Le cadre réglementaire français s'appliquant aux surfaces toujours en herbe est présenté ainsi qu'une analyse des liens entre ce cadre et les définitions de la prairie permanente.

SUMMARY

Permanent grassland: new challenges, new definitions?

Permanent grassland and the way in which this type of forage production is viewed has deeply changed over the past century. At a time of national and European debate on the future of grassland areas, it seems essential to examine the changing role of grassland and the new way in which it is perceived by those directly concerned (livestock farmers, agronomists, ecologists and state institutions). After a century of continued expansion, grassland areas underwent a phase of regression (from the 70s). The 'Forage Revolution', followed by a greater awareness of environmental issues and the first effects of climate change have deeply altered grassland status. Those directly concerned share different views. French regulations applicable to grassland are presented, and the link between these regulations and the definition of permanent grassland is examined.

L'Association Française pour la Production Fourragère a choisi la « prairie permanente » pour thème de ses Journées de printemps 2012. On pourrait s'interroger sur ce choix, s'agissant d'un type de production fourragère très ancien, et pour lequel on pourrait penser que tout a déjà été dit. En réalité, les prairies permanentes sont au cœur de débats très actuels, qui opposent parfois ceux qui y voient des surfaces multifonctionnelles, capables de répondre aux enjeux techniques, économiques et environnementaux de demain, à ceux qui les perçoivent plutôt comme des surfaces peu productives et fournissant un fourrage de qualité médiocre, à l'heure où nourrir la planète sur des surfaces de plus en plus réduites est prioritaire. A l'aube de changements importants de la Politique Agricole

Commune, la définition et la place des prairies permanentes sont aujourd'hui fortement questionnées par les acteurs qu'ils soient éleveurs, techniciens et ingénieurs, chercheurs, écologues ou décideurs politiques.

Le présent article n'a pas pour ambition d'apporter des réponses complètes à ces questions mais d'introduire le débat, en proposant une double analyse, d'abord de l'évolution récente des prairies permanentes et de leur statut dans les systèmes fourragers, et ensuite des définitions actuelles de la prairie permanente. Nous renvoyons le lecteur aux autres articles de ces deux numéros de *Fourrages* consacrés aux Journées A.F.P.F. 2012 pour des analyses plus approfondies de l'aptitude des prairies à faire face aux enjeux de l'agriculture de demain.

AUTEURS

1 : Université de Lorraine-INRA, UMR Agronomie et Environnement ; F-54500 Vandoeuvre-lès-Nancy ; sylvain.plantureux@univ-lorraine.fr

2 : Institut de l'Élevage, Paris

3 : INRA, UR874 Ecosystèmes Prairiaux, F-63039 Clermont-Ferrand cedex

MOTS CLÉS : Ecologie, évolution, France, mesure agri-environnementale, multifonctionnalité, politique agricole, prairie permanente, surface fourragère.

KEY-WORDS : Agricultural polity, ecology, change in time, farm environmental measures, forage area, France, multi-functionality, permanent pasture.

RÉFÉRENCE DE L'ARTICLE : Plantureux S., Pottier E., Carrère P. (2012) : "La prairie permanente : nouveaux enjeux, nouvelles définitions ?", *Fourrages*, 211, 181-193

1. Un siècle de très forte évolution du statut de la prairie permanente...

■ La Révolution fourragère : un changement de regard sur la prairie permanente

En France, les surfaces en prairie permanente n'ont cessé de croître au cours de la première partie du XX^e siècle, passant d'environ 20 % à plus de 40 % de la SAU au recensement agricole de 1970 (figure 1). Ces surfaces correspondent très majoritairement à des surfaces en herbe, avec parfois la présence de ligneux, et qui ne font pas l'objet d'un retournement pendant une durée variable (6 ans au minimum pour la statistique agricole).

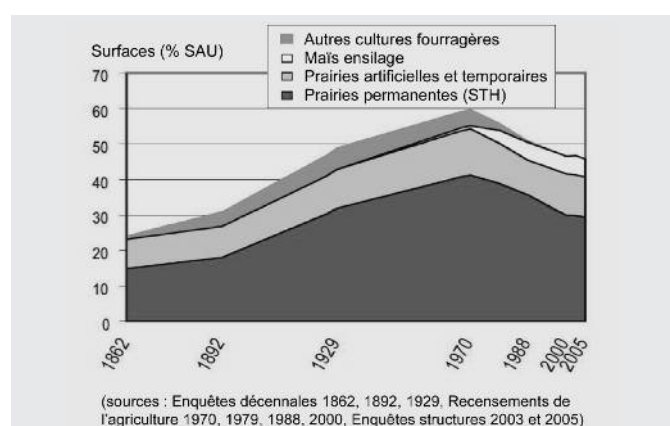


FIGURE 1 : Evolution des surfaces fourragères françaises depuis le milieu du XIX^e siècle (d'après Institut de l'Elevage, 2007).

FIGURE 1 : Evolution of grassland areas in France since the middle of the 19th century (after Institut de l'Elevage, 2007).

Plusieurs raisons expliquent cette augmentation quasi linéaire des surfaces de prairies permanentes. En premier lieu, la très forte évolution des habitudes alimentaires de la population a généré une forte demande de produits animaux. Face à la quasi-absence de l'intensification de la production fourragère (fertilisation, amélioration génétique), pour des raisons techniques ou économiques, seule une augmentation des surfaces de prairies permanentes a permis de faire face à cette demande, conduisant à la conversion de cultures, de landes et de forêts. En second lieu, l'industrialisation du pays et les guerres successives ont induit une forte diminution de la main d'œuvre dans les campagnes, favorisant l'essor de l'industrie et des services. Le niveau encore faible de mécanisation et de motorisation de l'agriculture ne permettait plus de cultiver des surfaces importantes, provoquant ainsi la conversion des cultures en prairies.

La Révolution fourragère, initiée juste après la 2^e guerre mondiale, marque un tournant qui va se traduire par la fin de l'accroissement des surfaces de prairies permanentes et, surtout, par un changement de regard sur la valeur fourragère des prairies permanentes. A partir des années 1960, les productions végétales et

animales se développent et s'intensifient, avec un soutien important de la Politique Agricole Commune, afin de répondre à une demande croissante (consommation intérieure puis exportation). Un fait majeur sur le plan fourrager est le développement du maïs ensilage qui vient remplacer en partie l'herbe. A cette époque se développent aussi les prairies temporaires, et l'intensification de la gestion des prairies (fertilisation, ensilage...).

Les surfaces facilement accessibles, mécanisables, présentant des potentiels de production intéressants sont le centre de toutes les attentions. *A contrario*, les parcelles éloignées et présentant des contraintes sont délaissées, exploitées à la marge, voire retournent en landes ou vers la forêt. Après être ainsi passé par un pic de près de 12,3 millions d'hectares à la fin des années 60, les prairies permanentes ne recouvraient plus en 2005 que 8 millions d'hectares. Dit comme cela la perte est conséquente, mais on retrouve pourtant en 2005 la même surface de prairie qu'en 1852. « Ainsi naissent, meurent et renaissent les prairies permanentes au cours d'un siècle... » concluait Jacques PLUVINAGE, directeur de l'ITEB (aujourd'hui Institut de l'Elevage) lors de son intervention aux journées AFPP de 1974.

Au cours de la « Révolution fourragère », et malgré le soutien de quelques illustres agronomes au premier rang desquels André VOISIN et René LAISSUS, ou de zootechniciens comme René JARRIGE, la prairie permanente n'est plus vraiment à l'honneur. André VOISIN est même qualifié de « défenseur de la solution paresseuse »... par René DUMONT. « La Révolution fourragère, c'est avant tout la révolution dans l'herbe : c'est essentiellement d'y mettre la charrue ... » résume Jean SALETTE en 2006, la charrue étant en l'occurrence utilisée pour implanter un maïs ou une prairie temporaire. La prairie permanente faisait déjà débat.

Cependant, si les évolutions au cours du siècle dernier ont été très importantes, la diminution de la surface en prairie permanente constatée au cours de ces 30 dernières années s'inscrit avant tout après une très forte croissance qui peut ou doit aussi nous amener à relativiser quelque peu les enjeux de cette évolution récente. Quoiqu'il en soit, **les prairies permanentes ont toujours constitué et constituent encore aujourd'hui la principale ressource fourragère de l'élevage herbivore français et européen** (CARRÈRE et al., 2012, et PEYRAUD et al., 2012, cet ouvrage) et, sur ce seul point de vue, s'y intéresser aujourd'hui apparaît non seulement logique mais finalement indispensable.

■ Les années 1980 et l'émergence des perspectives d'extensification

Les efforts fournis en intensifiant la production, notamment dans les années 1960-1970, ont non seulement répondu à la demande de produits agricoles, mais ont généré des surproductions importantes qui ont conduit à partir des années 1980 à la mise en place de dispositifs de régulation des prix coûteux, et de maîtrise de la production avec l'apparition des quotas laitiers. Claude BÉRANGER, lors des Journées de printemps de

l'AFPF de 1989, soulignait alors le risque de voir la surface consacrée à la production agricole diminuer ce qui, lorsqu'on le conjugait à une diminution inéluctable de la population active agricole, pouvait conduire à l'abandon de 1 à 2 millions ha à plus ou moins brève échéance selon une étude du CNASEA publiée en 1989. Il faut noter que cette période coïncide avec la réapparition en 1992 des surfaces en jachère. « *On peut prévoir que la prairie viendra reconquérir comme il y a 100 ans les surfaces moins productives ou difficiles qui auraient été plus ou moins abandonnées, les jachères et les zones exploitées extensivement. Alors que la tendance des 40 dernières années a été de labourer, cultiver, intensifier. La tendance actuelle pour une large fraction du territoire sera d'occuper le sol, de le protéger, de produire dans des systèmes plus extensifs et plus diversifiés* » (BÉRANGER, 1989).

C'est en 1973 que le soutien à la valorisation de l'herbe fait son apparition en France. Ce soutien est indirect puisque l'ISM (Indemnité Spéciale Montagne), spécifique à l'élevage bovin de montagne, puis en 1975 l'ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels) viennent conforter des zones où l'herbe est souvent la seule ressource fourragère. Ces aides restent toutefois encore relativement spécifiques de zones dites « de handicaps ». C'est surtout avec la **réforme de la PAC en 1992 et la mise en place de la PMSEE** (Prime au Maintien des Systèmes d'Élevage Extensifs) que la prairie de plus ou moins longue durée, mais également les estives ou les landes moins productives, peuvent prétendre à un soutien spécifique. L'objectif premier de ce dispositif, qui sera reconduit en 1998, était de maintenir les élevages dans les territoires plus difficiles et ainsi un potentiel de valorisation de ces surfaces qui risquaient de retourner vers la forêt. Implicitement, cette politique conduit à une forme de répartition nationale des surfaces fourragères, les zones montagneuses ou à climat défavorable étant associées à la prairie, les zones plus favorables, au maïs ensilage. Une analyse détaillée, à l'échelle européenne, de ces évolutions récentes, des effets des politiques européennes et nationales mises en oeuvre, est proposée par PEYRAUD *et al.* (2012) dans cet ouvrage.

Les atouts de la prairie de longue durée, plus extensive que la prairie temporaire prônée par la Révolution fourragère, **sont alors mis en avant par la Recherche**, y compris dans un objectif de maîtrise des charges. Dès le milieu des années 1980, des travaux sont engagés, notamment à l'échelle des systèmes, dans différents contextes, par l'Inra ou les organismes de Développement (BRELURUT *et al.*, 1998).

■ Les années 1990 et la prise en compte de la dimension environnementale

Au cours de ces 20 dernières années, les préoccupations environnementales n'ont également cessé de prendre de l'importance, sous l'impact d'une sensibilisation croissante de la société à ces questions. Suite à des crises sanitaires graves de l'élevage, certaines dérives de systèmes intensifs font émerger une demande de produits

sûrs et sains et un environnement de qualité, qui redonnent un poids aux prairies permanentes. Initialement focalisées sur les pollutions engendrées par l'intensification des systèmes de production et l'utilisation importante de la fertilisation minérale ou organique, les préoccupations se sont élargies incluant les aspects de biodiversité, d'entretien des paysages, de stockage de carbone, de prévention des risques d'érosion ou de régulation des crues. A partir de 2000 se mettent en place des **Contrats Territoriaux d'Exploitation** (CTE), qui seront suivis en 2003 des **Contrats d'Agriculture Durable** (CAD) dont certains prévoient la conservation de prairies permanentes, en associant explicitement des objectifs de production et d'environnement. En 2003, c'est la mise en place d'un nouveau dispositif à l'intitulé explicite vis-à-vis de ces enjeux, à savoir la **Prime à l'Herbe Agro-Environnementale** (PHAE). Les règles d'éligibilité et les cahiers des charges à respecter se précisent et deviennent plus contraignants en lien avec des objectifs environnementaux diversifiés. Les surfaces déclarées en prairies permanentes doivent être maintenues pendant les 5 années qui suivent la signature du contrat.

Alors que dans les années 70 les préoccupations portaient avant tout sur la productivité de ces prairies (BÉRANGER *et al.*, 1974), leur composition en graminées et tout particulièrement la proportion en ray-grass anglais (HÉDIN, 1974), d'autres aspects sont abordés et pris en compte par la Recherche. **Les atouts des prairies permanentes sont** de plus en plus soulignés, **évalués au travers de dispositifs de Recherche** s'intéressant à leurs performances environnementales, mais aussi à leur intérêt en termes de typicité des produits (FARRUGGIA *et al.*, 2008), voire de santé pour l'animal et l'homme. Ces surfaces pourraient permettre d'apporter des compensations écologiques face aux récriminations aujourd'hui portées à l'élevage des ruminants, récriminations qui visent plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre (PEYRAUD *et al.*, 2012, cet ouvrage).

Au-delà et pour certaines catégories de prairies, diversifiées et plutôt riches en dicotylédones, d'autres atouts sont prospectés, identifiés, en lien avec la santé (NIDERKORN *et al.*, 2012) ou la qualité des produits, viande et produits laitiers (MARTIN *et al.*, 2012), voire la recherche de la conciliation des services (MESTELAN, 2012).

■ Dans les années 2000, les évolutions du climat deviennent prégnantes

Au cours de ces dix dernières années, d'autres enjeux majeurs, parfois liés à l'environnement, se sont affirmés et sont venus fragiliser les exploitations d'élevage herbivore (CAILLAUD *et al.*, 2012). En tout premier lieu, celui du changement climatique dont l'un des aspects, **la sécheresse**, peut affecter fortement l'autonomie fourragère des exploitations, auquel s'ajoute la volatilité des prix des matières premières, le tout participant à fragiliser les exploitations. Aujourd'hui, **l'une des préoccupations fortes des éleveurs est de limiter les effets de ces évolutions sur leur autonomie d'une part, et sur leur**

performance économique d'autre part. Une récente enquête réalisée par l'Institut de l'Élevage sur un panel de 141 élevages montre que la question de l'autonomie fourragère ou du moins de l'assurance de pouvoir alimenter leur troupeau est devenue une priorité pour les éleveurs (DEVUN, com. pers.)

Si les éleveurs des grandes régions herbagères s'étaient bien engagés dans le dispositif PHAE, les sécheresses de ces dernières années et notamment celle de 2011 les amènent à s'interroger sur l'avenir et plus précisément sur la place qu'ils doivent accorder aux prairies de longue durée, permanentes, sur leurs exploitations. Ces surfaces sont considérées par beaucoup comme fragiles face à ces événements de sécheresse dont elles accentueraient les effets. Des difficultés de redémarrage, de potentiels durablement affectés, d'un manque de souplesse sont évoquées. Dans certains cas, on peut penser que les sécheresses ne sont souvent qu'un déclencheur pour abandonner une aide dont les contraintes en augmentation semblent poser de plus en plus de problèmes à certains éleveurs.

Pourtant, comme le soulignait René LAISSUS en 1980 dans un article au titre évocateur « *Contre-indications au retournement des prairies permanentes : opportunités et conséquences* », ces surfaces, lorsqu'elles sont effectivement des prairies n'ayant pas fait l'objet de retournement depuis de nombreuses années, présentent des capacités à résister au piétinement et elles permettent d'allonger (jusqu'à 15 jours) les périodes de pâturage.

Mais qu'en est-il vraiment ? Les exploitations herbagères sont-elles plus fragiles face à la sécheresse ? Quelle est leur capacité à récupérer un aléa sécheresse et sur quelle durée ? Quelle part doit-on attribuer à l'effet même de la sécheresse ou des pratiques des éleveurs sur ces parcelles en période d'affouragement ? Les travaux récemment réalisés par l'Institut de l'Élevage et l'Inra dans le cadre de l'UMT Productions Allaitantes et Systèmes fourragers (MOSNIER *et al.*, 2012) et par le dispositif Réseaux d'Élevage de l'Est de la France (CAILLAUD *et al.*, 2012) révèlent beaucoup plus de nuances, en particulier lorsque l'on réalise une analyse sur un pas de temps autre que celui de l'année. On constate ainsi que **les systèmes herbagers ayant subi des aléas climatiques au cours de ces dix dernières années sont parfaitement en capacité de résister**. Si l'on remonte plus loin, à savoir 1976 avec une sécheresse qui avait été précoce et particulièrement longue, le constat avait été fait de la capacité des systèmes à tamponner un événement extrême (LEMAIRE et PFLIMLIN, 2007).

Dans un contexte global, l'impact de l'évolution du prix des matières premières sur les surfaces de prairie permanente, en lien avec la raréfaction de la ressource face à des demandes croissantes, que ce soit de l'énergie, des engrais ou des aliments concentrés, est plus difficile à cerner.

■ La technique au cœur du débat ?

D'une image désuète parfois évoquée par certains acteurs de la Recherche et du Développement dans les années 1970, certaines prairies permanentes se révèlent être des ressources fourragères pleinement contemporaines, en mesure de répondre aux différentes attentes de la société vis-à-vis de l'agriculture, sur le plan du paysage, de la santé, de la biodiversité.

Comme le souligne Jean SALETTE en 2006 dans une analyse rétrospective sur la Révolution fourragère et l'herbe, publiée dans la revue *Fourrages* (n° 188) : « *la prairie permanente est perçue comme compliquée... et la botanique apparaît comme une science difficile* ». Les potentialités de ces surfaces, les moyens de les améliorer et de les valoriser avaient été étudiés notamment par l'Inra sur les sites du Vieux-Pin-au-Haras ou de Marcegnat, mais Claude BÉRANGER rappelait en 1988 l'intérêt d'« *une méthode simple et rapide d'examen permettant de définir leur potentialité et les voies les plus efficaces de leur amélioration reste très souhaitée* »... En 2007, ce constat restait d'actualité. L'un des arguments au développement d'une étude nationale sur la prairie permanente (FARRIÉ *et al.*, 2012, cet ouvrage) était la méconnaissance par les éleveurs, mais aussi les techniciens, des potentialités de ces surfaces, souvent sous-estimées, et des modes de valorisation. De nouvelles connaissances décrites dans cet ouvrage (CARRÈRE *et al.* et AMIAUD *et al.*, 2012 ; MICHAUD *et al.*, 2012) viennent en partie combler les faibles références que nous avons des performances fourragères et environnementales des prairies.

2. En 2012, des définitions encore différentes de la prairie permanente

■ Une terminologie en relation avec la diversité des couverts et usages...

Derrière le terme de « permanente » (« qui dure sans s'interrompre », définition du *Dictionnaire encyclopédique de la langue française*), se cachent en fait **des réalités et des représentations différentes** qui ont varié dans le temps et qu'il faut préciser pour **lever certaines ambiguïtés** et comprendre les objectifs attendus ou recherchés. Ce besoin s'était déjà fait sentir en 1974. L'approche proposée par Jacques PLUVINAGE était alors toutefois très différente et singulière. Il classait les prairies permanentes en deux grandes catégories en fonction de deux regards très différents, celui de la vache et celui de l'économiste. En 1983, René LAISSUS propose une entrée selon l'histoire des prairies.

Prairies, prairies permanentes, prairies permanentes productives, prairies naturelles, prairies temporaires, prairies artificielles, pâturages permanents, herbages, surfaces toujours en herbe, pelouses, gazons, landes, estives, alpages, parcours, prairies permanentes peu productives, parcs, prés, espaces pastoraux, steppes,

prairies maigres, prairies grasses, prairies fleuries, couverts plurispécifiques, communautés végétales, surfaces de compensation écologique, prairies remarquables... autant de termes pour nommer ces surfaces fourragères enherbées de natures et d'usages très variés, avec des désignations qui diffèrent selon que l'on est éleveur, technicien, agronome, écologue ou administratif. Le mot « prairie », dérivé de « pré », vient du latin *pratium* qui signifie « chose prête », et désigne donc originellement des surfaces « prêtes à produire » de façon continue, sans intervention de l'homme (MAHOU, 1960). Notons que le latin différencie le terme *pratium* du terme *pasuum* qui désigne une pâture, indiquant ainsi que le terme de prairie se restreint à l'origine au pré de fauche (RACKHAM, 1986). C'est d'ailleurs une distinction que l'on retrouve dans les langues allemande (*Wiese und Weide*) et anglaise (*meadow or pasture*).

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux prairies permanentes et ne traiterons donc pas des autres productions fourragères que sont les prairies temporaires, les prairies artificielles (prairies temporaires semées uniquement de légumineuses) et les cultures fourragères (maïs, betterave fourragère, céréales immatures...). Nous incluons en revanche les prairies semées de fort longue date.

Différents termes désignent les prairies permanentes **selon les usages** qu'en font les éleveurs. Les **parcs**, les **pâtures** ou les **pâturages** renvoient aux surfaces uniquement pâturées alors que les **prés** ou les **prés de fauche** désignent généralement les parcelles uniquement fauchées. En France (AGRESTE, 2000), plus de la moitié (56 %) des prairies sont uniquement pâturées, 8 % uniquement fauchées et 36 % d'usage mixte, tantôt qualifiées de parcs ou de prés selon l'usage considéré comme le plus important. Notons que ces termes (parcs, prés...) correspondent bien à l'usage et non à la nature de la prairie puisqu'ils peuvent s'appliquer également aux prairies temporaires.

Parmi les surfaces pâturées, certaines ont un statut particulier : les **estives** et les **alpages** se définissent par rapport à l'altitude et à la fonction d'alimentation au pâturage des animaux pendant une période estivale parfois limitée (généralement entre 2 et 5 mois). Les **parcours** désignent des surfaces généralement rencontrées dans des conditions pédoclimatiques séchantes (cas typique du sud du Massif central), où la faible quantité d'herbe produite par hectare est compensée par une surface offerte aux animaux importante et mobilisant le plus souvent un mode de pâturage itinérant. Contrairement aux estives, alpages et parcours, les **landes** se retrouvent partout, dans des situations très variées de plaine ou de montagne, et sont caractérisées par la coexistence d'une strate herbacée et d'arbustes (bruyères, genêts, myrtilles, buis, ajoncs...). Elles sont souvent les témoins d'une dynamique de fermeture en marche, puisque le développement de ligneux traduit un taux de prélèvement faible ne permettant pas de maîtriser la dynamique naturelle de la végétation (complexification de la structure des couverts, apparition d'une nouvelle forme de vie basée sur

une stratégie très conservatrice des organes). Dans d'autres cas, cette dynamique est maîtrisée par l'éleveur, permettant de stabiliser la proportion de ligneux. Toutes ces surfaces ont des caractéristiques qui les rapprochent des prairies permanentes (couvert herbacé spontané, non-retournement du sol et caractère pérenne, vocation fourragère), mais elles s'en distinguent cependant sur deux points : la présence possible d'une végétation ligneuse (et non exclusivement herbacée) et une production nette d'herbe assez faible avec des valeurs parfois inférieures à 500 kg MS par hectare et par an.

Enfin, le terme d'**herbage** a progressivement été abandonné en France, mais conservé dans d'autres pays francophones (Suisse, Belgique, Canada). Il peut être considéré comme un synonyme de prairie, mais ne concerne pas que les prairies permanentes.

Les différents termes utilisés à propos de la prairie permanente peuvent désigner des natures de prairie différentes, mais ils révèlent souvent un point de vue différent. L'objectif de ce texte est d'**apporter un éclairage sur les définitions que l'on peut donner à l'objet « prairie permanente »**, à la fois pour mieux comprendre ce qui se cache derrière ces définitions, mais aussi pour comprendre les conséquences de ces regards sur la prairie.

En premier lieu, il est nécessaire de rectifier un contresens courant : les prairies permanentes sont souvent qualifiées de **prairies naturelles**, en référence à une production que la nature fournirait, proche du « *pratium* », sans que l'homme n'ait à intervenir pour semer une ou plusieurs espèces. Ce terme générique de prairie naturelle, repris également par différentes catégories d'acteurs, est en fait un abus de langage. En Europe, en excluant l'étage alpin (au-dessus de 2 500 m) ou certains cordons littoraux, la végétation « naturelle » est la forêt et les prairies n'existent que par l'action des agriculteurs qui évitent la recolonisation par les arbres et arbustes. Les prairies rencontrées sont donc le produit de l'activité humaine (même si elle remonte à un temps lointain), et constituent donc des formations végétales secondaires au sens écologique strict. Le terme de prairie naturelle doit donc être, à notre sens, évité autant que possible.

Nous avons choisi de traiter la question de la définition de la prairie permanente en analysant le regard de quatre catégories d'acteurs qui s'intéressent à la prairie : l'éleveur, l'écologue, l'agronome et l'administratif. Ce dernier type d'acteur nous amènera à aborder le cadre réglementaire actuel, en nous interrogeant sur son lien avec les regards des autres acteurs.

■ La prairie permanente pour l'éleveur...

Pour l'éleveur, la prairie permanente est **avant tout une prairie de longue durée et dont la flore est spontanée**. La prairie peut avoir été semée, mais à une date suffisamment lointaine pour que la flore spontanée domine la prairie. Elle n'entre pas dans la rotation des cultures, ce qui la différencie donc clairement des prairies

temporaires. La prairie permanente est également souvent distinguée des surfaces dites pastorales (landes, parcours, estives, alpages...), essentiellement sur deux critères : un niveau de production d'herbe plus élevé et l'absence de ligneux (ou d'arbustes). La prairie permanente se place donc pour l'éleveur en situation intermédiaire dans la gamme des surfaces en herbe à vocation fourragère. Cette situation « intermédiaire » n'empêche pas les éleveurs de percevoir la gamme très étendue des types de prairie permanente.

Le niveau de production d'une prairie permanente est un élément central dans l'appréciation des éleveurs. Ce niveau est bien entendu lié aux conditions pédoclimatiques mais aussi aux efforts d'amélioration du potentiel de production que les éleveurs souhaitent mettre en œuvre. **Une même prairie permanente pourra ainsi être vue très différemment selon la sensibilité de l'éleveur.** Le potentiel d'une prairie va aussi dépendre des modes de valorisation et de la considération de l'éleveur vis-à-vis de ces surfaces. Si l'idée qu'il se fait de la valeur de la prairie est médiocre, le mode d'exploitation ne cherchera pas à valoriser et améliorer cette valeur, renforçant ainsi son point de vue.

Selon les situations, et notamment selon les systèmes d'exploitation, les systèmes fourragers et les régions, **la prairie permanente est plutôt considérée :**

- soit **comme une surface peu productive**, voire de faible valeur alimentaire, mais qui présente l'avantage d'un coût de production faible ;

- soit **comme une surface productive** dont le rendement rivalise avec certaines prairies temporaires et permet une production d'herbe et des performances animales conséquentes.

Dans le premier cas (surface peu productive), notons que le seuil de productivité retenu par les agriculteurs pour qualifier de productive une prairie est généralement bien plus élevé que celui de 1 500 unités fourragères retenu par l'administration dans sa distinction entre prairie permanente « productive » et « peu productive ». Il n'existe à notre connaissance aucune enquête réalisée sur cette question mais de nombreux avis d'éleveurs ou de conseillers font penser que les prairies de plaine ou de moyenne montagne dont le rendement annuel est inférieur à 4 t MS/ha sont considérées comme peu productives.

Le point de vue des éleveurs sur ces surfaces peu productives est positif quand ils choisissent de les exploiter en prairie permanente en raison des économies de temps et d'argent qu'elles permettent, ou encore lorsque l'éleveur attribue d'autres valeurs à sa prairie que la seule quantité de fourrage produit : rôle pour la qualité des produits animaux (fromages et viandes), rôle pour le bien-être ou la santé de l'animal, rôle pour la qualité du paysage, rôle pour la préservation de la biodiversité et rôle pour la reconnaissance sociale de l'agriculteur (exemples : contribution à la qualité de l'environnement, entretien de pistes de ski...). Dans de très rares cas, les éleveurs considèrent qu'une flore diversifiée comporte des espèces très

favorables à la santé de leurs animaux, mais ceci peut également jouer en sens contraire (maladie du charbon, présence de plantes indésirables comme certains galégas (famille des légumineuses)). A l'inverse, les éleveurs perçoivent plus négativement la prairie peu productive ou à faible valeur alimentaire quand il s'agit d'une contrainte subie : situations séchantes pouvant entraîner un fort déficit de croissance, parcelles trop humides où se développent des espèces pas ou peu appétentes, caractère imprévisible de la quantité et de la qualité de l'herbe. La nature de la végétation (de la « flore ») est souvent mise en cause dans le déficit de valeur fourragère, conduisant à rechercher des solutions d'amélioration douces, par les pratiques, ou plus drastiques, par le sursemis voire le ressemis, qui entraînent une requalification en prairie temporaire. Ces points de vue peuvent être très différents selon le contexte ou la situation géographique. Dans des régions de montagne ou de demi-montagne où les prairies permanentes sont quasi obligatoires, ou les seules valorisables, le point de vue sur les prairies permanentes est plutôt positif ; dans des régions où les surfaces labourables dominent, le point de vue est souvent plus négatif. **Pour l'éleveur, la modification, même radicale, de la composition botanique de la prairie permanente ne change pas sa dénomination** : une prairie permanente même sursemée reste une prairie permanente.

Dans une exploitation agricole, les prairies sont souvent distinguées selon les attentes : d'une part les parcelles pâturées pour les animaux exigeants (par ex. : vaches laitières à haut rendement) et les parcelles stratégiques pour la constitution de stocks de qualité (ensilage, fauche), et d'autre part des surfaces d'exploitation plus difficile (par ex. : inondables, pentues) ou à faible potentiel. Ces attentes déterminent souvent les choix des éleveurs en termes d'intensification voire de retournement des prairies permanentes.

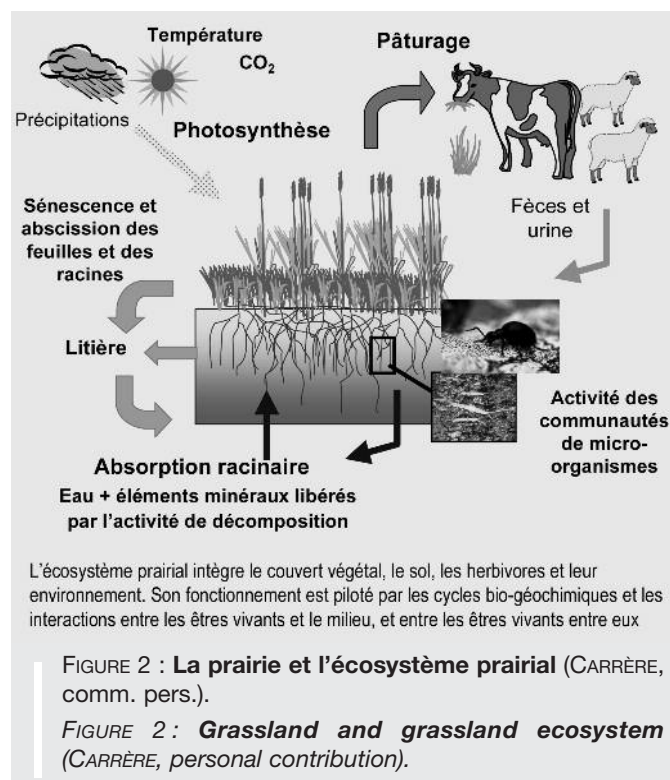
Lorsque la prairie permanente est identifiée comme une surface productive, c'est en raison d'un rendement qui rivalise avec certaines prairies temporaires et qui permet une production d'herbe et des performances animales conséquentes. L'évaluation des productions des prairies permanentes récemment conduites dans le cadre de la typologie nationale (LAUNAY *et al.*, 2011) conforte cette idée, puisque des productions annuelles dépassant les 10 t MS/ha et des digestibilités de la matière organique dépassant les 80 % ont été mesurées. **Les atouts de la prairie sont alors mis en avant**, comme la bonne valeur protéique de l'herbe comparée au maïs, l'économie de fertilisation azotée permise par les légumineuses, la souplesse d'exploitation permise par une flore composite où les graminées n'atteignent pas toutes leur stade optimal en même temps. La prairie permanente présente alors un intérêt économique certain puisqu'en associant toujours un coût de production faible (pas de travail de sol, pas d'achat de semences et rarement de produits phytosanitaires) elle répond aux attentes des éleveurs, y compris pour des animaux exigeants (exemple des vaches laitières à haut niveau de production). Le fort niveau de production de ces prairies est un élément essentiel dans

un contexte de prix du foncier croissant : le rendement par hectare des surfaces fourragères reste un critère important pour la rentabilité des systèmes de production. Ces prairies se retrouvent dans différents milieux, mais correspondent avant tout à des climats plutôt océaniques ou semi-continentaux, régulièrement arrosés, et à des sols généralement riches en argiles et en limons et présentant une fertilité « naturelle » élevée. La prairie permanente productive, lorsqu'elle a été fortement intensifiée (fertilisation et rythme d'exploitation), présente généralement une flore extrêmement simplifiée (10 à 15 espèces), proche de la richesse spécifique des mélanges prairiaux semés et donc de prairies temporaires (source : base eFLORAsys, PLANTUREUX et AMIAUD, 2010).

La Révolution verte et les évolutions des dernières années en matière de cultures fourragères et d'alimentation animale ont souvent relégué les prairies permanentes au rang de productions peu intéressantes (peu productives, peu « modernes »). SALETTE (2006) soulignait que la Révolution fourragère s'est traduite par l'idée d'une « nécessaire intensification fourragère » basée sur la création des nouvelles prairies semées après retournement des « vieilles prairies permanentes ». De **nombreuses critiques** ont été **formulées par des éleveurs** sur la faiblesse et le caractère aléatoire et difficilement maîtrisable du rendement et de la valeur alimentaire des prairies permanentes. Dans le même temps, d'autres éleveurs peuvent considérer ces mêmes surfaces comme des atouts pour leur système fourrager et leur système d'exploitation. Ceci définit **un enjeu fort, pour le développement agricole, de reconquête d'une image positive de la prairie permanente auprès de certains éleveurs**. Cet objectif impose de mieux connaître les caractéristiques, atouts et limites des prairies permanentes, afin de mieux les promouvoir auprès des éleveurs.

■ La prairie permanente pour l'écologie...

Pour l'écologie, la prairie se définit d'abord comme **une communauté végétale** composée de plantes spontanées et dominée par des espèces herbacées, et **dans laquelle les espèces ligneuses** (arbustes, arbres) **sont absentes** (MILNER et HUGUES, 1968). L'écosystème prairial intègre à la fois les éléments qui le composent du point de vue abiotique (biotope, facteurs du milieu) et les organismes vivants qui l'habitent (biocénose : végétaux, animaux, micro-organismes du sol) (figure 2). Le fonctionnement de l'écosystème résulte des interactions dynamiques des êtres vivants avec leur environnement (milieu, gestion) et des êtres vivants entre eux (compétition, facilitation, prédation). L'écologie considère des niveaux d'organisation des êtres vivants de complexité croissante au sein de l'écosystème : l'individu, la population (ensemble des individus appartenant à une même espèce), la communauté (ensemble d'individus appartenant à des espèces différentes). Ces trois niveaux sont étudiés par trois domaines de l'écologie : l'autoécologie (aussi appelée écophysiole), l'écologie des populations (ou démécologie) et l'écologie des communautés (ou synécologie). A noter qu'avec le développement de la génétique, et notre capacité



à caractériser les taxons (espèces), on peut être actuellement amené à considérer les sous-populations pour un même génotype. Cette diversité génotypique est alors vue comme un facteur possible de résistance ou d'adaptation des populations à un stress. **Le périmètre spatial de l'écologie n'est pas la parcelle agricole** mais la station écologique, surface homogène du point de vue du milieu, de la végétation et de la gestion. Il est fréquent qu'une parcelle agricole abrite plusieurs stations, la mosaïque ainsi obtenue présentant un intérêt sur le plan écologique.

La **prairie permanente n'est pas un terme couramment retenu par les écologues**, pour plusieurs raisons : i) l'écologie s'intéresse aux prairies en général, des prairies de fauche et pâtures qui relèvent de la dénomination de prairie permanente aux parcours, estives et alpages, ii) le caractère « spontané » de la végétation est essentiel pour considérer que l'on est en présence d'une prairie « naturelle », iii) le caractère souvent non stabilisé de ces communautés végétales, régulièrement perturbées par les interventions humaines, ne permet pas d'identifier clairement les mécanismes sous-jacents de structuration de ces communautés. Les prairies permanentes récentes (semées depuis moins de 10 ans) sont certes identifiées comme permanentes sur le plan réglementaire, mais les caractéristiques de leur végétation sont souvent assez éloignées de communautés plus âgées dont la végétation (composition botanique) est généralement plus complexe et en équilibre dynamique avec son environnement. **Cette prairie permanente récente a généralement des propriétés écologiques très différentes des surfaces en prairie depuis des décennies voire des siècles** (diversité et richesse floristique plus faibles, nature et abondance des différentes espèces), **notamment en ce qui concerne sa composition fonctionnelle**. Une prairie permanente récente pourra toujours être qualifiée par l'éleveur, l'agro-

nome ou l'administration de « permanente » en raison de l'absence de semis mais n'aura, aux yeux de l'écologue, plus grand-chose à voir avec une communauté végétale typique des prairies dont la végétation est spontanée.

La **notion de productivité** qui inspire le classement entre des prairies permanentes productives et non productives **ne correspond pas à la productivité primaire que l'écologue mesure**. La productivité primaire brute comprend toute la matière organique produite par la végétation. Une fois la respiration de croissance ou d'entretien déduite, la productivité primaire nette est assimilable à l'accumulation à la fois des tissus aériens (feuilles, tiges et inflorescences) - globalement valorisée par l'éleveur - et des tissus végétaux souterrains (racines) qui peuvent, dans de très nombreux cas, représenter un volume bien plus important que les tissus aériens.

Pour l'écologie, **la manière de classer les prairies se fait selon deux méthodes** : i) une approche dite « **phytosociologique** » qui consiste à caractériser les assemblages originaux de communautés végétales en associations végétales, elles-mêmes regroupées en associations, alliances, ordres et classes et ii) une approche beaucoup plus récente dite d'« **écologie fonctionnelle** » qui vise à transcender les classifications précédentes pour regrouper les espèces selon leurs modalités de fonctionnement et non selon leur taxonomie. Un exemple de classification qui a une application en agronomie est celle qui différencie les espèces à stratégie de capture de ressources (minéraux, eau) de celles développant une stratégie de conservation de ces ressources (GRIME, 1977).

Une association végétale est une unité conceptuelle de base de la classification phytosociologique, définie statistiquement, exprimant la composition floristique globale d'un ensemble de communautés végétales homogènes étroitement apparentées d'une région donnée (DELPECH, 1996). **Certains termes fréquemment utilisés par les phytosociologues** pour désigner les prairies ne se retrouvent que très peu dans le vocabulaire des éleveurs et des agronomes mais **ont été repris par l'administration** pour une classification des habitats prairiaux à préserver. Ainsi, la typologie des habitats Natura 2000 retient les pelouses (calcaires, siliceuses, rupicoles...), les formations herbues, les prairies humides, les prairies alluviales, les mégaphorbiaies, les prés-salés, les steppes. Certains de ces habitats ne représentent que des surfaces minimales à l'échelle des surfaces fourragères françaises, comme les prairies de la Crau considérées comme la dernière steppe nationale. L'objectif n'est pas ici de décrire en détail ces habitats, mais de relever d'une part le fait qu'ils peuvent correspondre à ce que l'agronome ou l'éleveur désigne par prairie permanente, et d'autre part qu'ils révèlent une vision très différente - agricole ou écologique - des mêmes surfaces. En agronomie, une question posée par ce type de classification est sa capacité à rendre compte de la réalité agricole : au sein d'une même association végétale, on peut en effet trouver des variations que l'écologue considérera comme mineures, mais qui apparaîtront importantes à l'agronome ou à l'éleveur (par ex. : une différence de 20 % dans la contribution du ray-grass anglais).

L'écologie fonctionnelle propose une manière de classer les espèces et les communautés végétales (LAVOREL et GARNIER, 2002) qui **intéresse de plus en plus les agronomes**, et diffuse également depuis quelques années dans le conseil agricole (THEAU et al., 2012). Les agronomes se sont en effet emparés de ces classifications car elles permettent de découpler ce qui ressort de la réponse de la végétation à une perturbation de ce qui ressort de l'effet du fonctionnement de la communauté végétale sur son aptitude à rendre des services. Dans le premier cas, les caractères de la végétation sont appelés des « traits de réponse » ; dans le second cas, ce sont des « traits d'effet ». Un caractère ou trait intégrant ces deux propriétés est appelé « trait fonctionnel ». Sur cette base, l'approche fonctionnelle va permettre à l'agronome i) de comprendre le rôle joué par le milieu et surtout les pratiques sur les caractéristiques fonctionnelles des prairies, ii) de relier ces caractéristiques aux services fourragers et environnementaux attendus de la prairie, et iii) de développer des outils de diagnostic en vue de l'aide à la décision. A ce titre, la classification proposée par CRUZ et al. (2002, 2010) constitue une avancée importante, sur laquelle des outils de diagnostic à l'intention des éleveurs commencent à se construire.

■ La prairie permanente pour l'agronome...

L'agronome cherche à comprendre, améliorer et prévoir le fonctionnement des agrosystèmes. L'agronomie s'est d'abord construite sur l'étude du champ cultivé. La prairie temporaire constitue un modèle proche de ces systèmes cultivés, avec un cycle cultural, l'introduction de matériel génétique sélectionné et un itinéraire technique voisin. La prairie permanente est donc un objet finalement plus récent en agronomie. En France, c'est après 1945 que quelques agronomes (HÉDIN, REBISCHUNG, VOISIN, LAISSUS, SALETTE) commencent à s'y intéresser.

La définition de la prairie permanente pour l'agronome est assez proche de celle de l'éleveur. Il la considère comme un **couvert herbacé permanent, dépourvu d'une strate arbustive ou arborée**, entre le parcours et la prairie temporaire. Dans les travaux des agronomes, la prairie permanente peut désigner parfois les parcours et les estives et alpages, mais très rarement les landes.

Deux types de regard ont été posés par les agronomes (et les zootechniciens) sur la prairie permanente :

- soit **une vision du couvert dans son ensemble**, qui est certes composé d'espèces diverses, mais dont on étudie les caractéristiques et les propriétés globalement (hauteur d'herbe, composition minérale, valeur alimentaire, etc.). Ce point de vue est intéressant puisqu'il permet de dégager des variables globales, pertinentes vis-à-vis de l'utilisation des prairies. Il trouve sa limite dans l'absence d'explication des différences observées entre des types de prairie. Le passage de la prairie permanente aux différents types de prairies permanentes ne se fera que progressivement en agronomie. Dans un premier temps, des typologies plus ou moins détaillées distinguent des prairies de natures différentes. Les tables de valeur alimentaire des

fourrages, éditées par l'INRA, ne distinguent ainsi que des grands types de prairie (prairie de plaine de Normandie, prairie de montagne du Massif central...) sans couvrir toute la variété des prairies permanentes. De nombreux travaux de typologie (MICHAUD *et al.*, 2012) ont permis aux agronomes d'avoir une vision de plus en plus précise des types de prairies, et des propriétés qui en découlent ;

- soit **une vision du couvert de la prairie permanente constituée d'un ensemble d'espèces** dont il faut chercher à comprendre les caractéristiques propres et les interactions. Cette vision de la prairie permanente distingue entre graminées, légumineuses et diverses. Plus récemment, les typologies fonctionnelles des espèces permettent de distinguer entre des groupes de graminées selon leur comportement vis-à-vis du milieu et des pratiques, et leurs propriétés fourragères.

La prairie permanente de l'agronome s'arrête généralement là où l'arbuste (les ligneux) arrive et il est frappant de constater que les espaces pastoraux sont encore peu considérés par l'agronome, laissant au zootechnicien (pastoraliste) le soin de comprendre le fonctionnement de ces couverts, en interaction avec les comportements alimentaires des animaux.

L'agronome considère donc plutôt la prairie permanente comme une « prairie temporaire », dont le fonctionnement est rendu plus complexe par la diversité des espèces herbacées qu'elle rassemble, que comme une communauté d'espèces telle que perçue par l'écologue.

■ La vision administrative de la prairie permanente...

Deux aspects sont à considérer ici : d'une part la définition de la prairie pour la statistique agricole, et d'autre part les définitions de la prairie adoptées dans le cadre environnemental de la Politique Agricole Commune (PAC) et des aides directes (aux productions ou aux exploitations).

• Prairie permanente et surface toujours en herbe dans la statistique agricole

Sur le plan statistique, la nomenclature adoptée par le ministère en charge de l'agriculture dans Teruti-Lucas positionne la prairie permanente dans les « **surfaces toujours en herbe ou STH** » (tableau 1), les prairies temporaires étant classées dans les sols cultivés. Les **prés-vergers** sont aussi considérés dans les sols cultivés, bien qu'ils soient constitués de peuplements herbacés

Extrait de la nomenclature abrégée d'occupation du sol Teruti-Lucas
(Instructions aux enquêteurs ; source : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 2006)

2 – Sols cultivés	25 – Prairies temporaires	251 – Prairies temporaires semées essentiellement de graminées	2511 – Ray-grass pur, d'Italie ou hybride
			2512 – Autre graminée ou mélange de graminées
			2513 – Mélange de graminées et légumineuses
		252 – Prairies temporaires semées essentiellement de légumineuses	2521 – Prairies semées de trèfle violet
			2522 – Prairies semées de luzerne
			2523 – Autre légumineuse ou mélange de légumineuses
	253 – Fourrages annuels destinés à être consommés en vert	2530 – Fourrages annuels, essentiellement mélanges céréales/légumineuses (vesce - avoine...)	
	26 – Cultures permanentes : arbres fruitiers et baies	261 – Fruits à pépins	2611 – Pommiers (prés-vergers)
4 - Landes, friches, maquis, garrigues, savanes	40 - Landes, friches, maquis, garrigues, savanes	401 – Lande arborée (couvert d'arbres de 5 à 10 %)	4010 – Landes arborées, maquis, garrigues, savanes arborées
		402 – Lande buissonnante (couvert d'arbres < 5 %)	4020 – Friches et landes buissonnantes, savanes non arborées
5 – Surfaces toujours en herbe	50 – Surfaces toujours en herbe	501- STH avec couvert d'arbres (de 5 à 10 %) et couvert de ligneux (< 20%)	5011 – Alpagnes et estives avec arbres ou buissons
			5012 – Prés-salés avec arbres ou buissons
			5013 – Autres superficies en herbe avec arbres ou buissons
			5021 – Alpagnes et estives sans arbres ni buisson
			5022 – Prés-salés sans arbre ni buissons
			5023 – Prairies permanentes productives
			5024 – Prairies permanentes peu productives
	5025 – Autres superficies en herbe sans arbre ni buisson		
	502 – STH sans arbre ni buisson (ligneux < 5 %)		

TABLEAU 1 : **Classification des surfaces fourragères (STH) ou potentiellement à vocation fourragère** (extrait de la nomenclature abrégée d'occupation du sol Teruti-Lucas ; en gras : les surfaces pouvant entrer dans la catégorie "prairie permanente").

TABLE 1 : **Classification of grassland areas and other types of areas which may be used as grassland** (data based on the Teruti-Lucas land use abridged nomenclature; in bold type: areas which may be considered as belonging to the "permanent grassland" category).

permanents, donc plus proches des prairies permanentes au sens agronomique ou écologique du terme. Par ailleurs, une catégorie regroupe l'ensemble des « **landes, friches, maquis, garrigues, savanes** », dont certaines ont un rôle fourrager notable dans certaines exploitations (landes) et d'autres, peu ou pas.

Ce classement soulève un ensemble de questions si l'on croise ce point de vue « administratif » avec les points de vue « agricole, agronomique ou écologique ». **Il fait notamment appel à des seuils, comme celui de 1 500 Unités Fourragères (UF) par an**, permettant de séparer les prairies productives des prairies peu productives (catégories 5023 et 5024 du tableau 1). La production de matière sèche et sa conversion en unités fourragères peuvent poser problème lorsque l'on est dans des situations proches du seuil, du fait de la précision et du coût (temps, argent) de l'estimation, et de sa variabilité interannuelle. En outre, comme nous l'avons indiqué précédemment, le seuil de productivité est certainement plus élevé pour un éleveur pour lequel 3 à 5 000 UF/ha correspondent encore à une faible productivité. L'écologue utilise quant à lui une autre notion, ne s'intéressant pas ou peu au rendement fourrager, mais à la notion de production primaire. La distinction entre un pré-verger, un pré et un verger est elle aussi sujette à discussion. Elle fait d'ailleurs l'objet de normes locales sur la densité d'arbres qui distinguent ces types d'utilisation.

• **Le statut de la prairie permanente dans les mesures agri-environnementales de la PAC**

La prairie permanente constitue désormais au niveau européen un levier important pour le maintien de la qualité de l'environnement. Cela provient en partie du fait que les travaux d'écologie ont montré que ces surfaces rendaient des services autres que des services de production. Qui plus est, l'émergence des questions d'environnement et de biodiversité dans le débat sociétal a fait prendre conscience de certaines dérives des systèmes de production et ont mis en avant le côté « vertueux » (de ce point de vue) de ces surfaces. Enfin, la complexification des enjeux à relever et la nécessité de dépasser la contradiction « production - environnement » a permis de faire émerger le concept de multifonctionnalité dont les prairies permanentes constituent un exemple emblématique (CARRÈRE *et al.*, 2002). Dans ce contexte, la politique agri-environnementale s'est intéressée à ce type de surface, les objectifs européens ayant été déclinés au niveau national. Nous n'abordons pas ici l'historique des politiques agricoles ou agri-environnementales qui ont concerné la prairie permanente, pour nous intéresser uniquement à la situation actuelle.

Actuellement, les règlements européens (CE n°1120/2009) définissent les **pâturages permanents** comme les terres consacrées à la production d'herbe et autres plantes fourragères herbacées (ensemencées ou naturelles) qui ne font pas partie du système de rotation des cultures de l'exploitation depuis 5 années ou davantage. Sur un plan communautaire, les prairies temporaires sont donc assimilées à des pâturages permanents dès lors

qu'elles entrent dans leur sixième année d'existence et doivent de ce fait être déclarées ainsi par l'exploitant, sauf si elles sont intégrées dans une rotation longue (plus de 5 ans) ; dans ce cas, elles seront alors déclarées par l'exploitant comme des prairies temporaires de plus de 5 ans.

Le labour (hors PHAE) suivi d'un ressemis en herbager d'une parcelle de pâturage permanent est considéré comme faisant partie de la gestion agronomique de la prairie permanente et **ne change donc pas son appellation** en prairie temporaire : il y a continuité de culture herbacée.

On voit donc que le point de vue est ici uniquement celui d'une permanence d'un couvert, sans référence à un type de végétation, à un niveau de productivité ou à un type d'usage. **Cette classification peut être source de malentendus avec les écologues et les agronomes.** Une parcelle retournée tous les 6 ans ne constituera pas, aux yeux d'un écologue, un couvert végétal spontané et possédant les propriétés écologiques d'une prairie de longue durée. La biodiversité, la séquestration du carbone ou le lessivage des nitrates présenteront dans ce type de prairie un bilan moins favorable que dans des prairies de 10 ans ou plus. Notons cependant que, pendant la durée de vie de la prairie, il y a malgré tout un certain bénéfice environnemental en comparaison de cultures annuelles, notamment du point de vue des pesticides et de la lutte contre l'érosion. Les références de l'agronome, comme par exemple les travaux de caractérisation des prairies permanentes par typologie, ne sont jamais établies sur des parcelles retournées à cette fréquence de 6 ans. Sur le plan agronomique, la durée de vie des espèces fourragères semées peut atteindre 10 ans, et la prairie de cet âge peut donc encore comporter une proportion d'espèces « améliorées » qui confère à la prairie des propriétés différentes d'une prairie permanente de plus longue durée.

• **Mesures agri-environnementales en vigueur en France en 2012**

En dehors des aides perçues par les éleveurs pour leurs productions animales et qui peuvent avoir une influence sur le maintien et/ou la gestion des prairies permanentes, deux types de soutien concernent directement les surfaces en herbe : la **Prime Herbagère Agro-Environnementale** (dite PHAE2 car elle succède à une première version de cette prime), impliquant par exemple une proportion minimale de surfaces en herbe dans l'exploitation, et les **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées** (MAET) exigeant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces soutiens relèvent du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) mis en place pour la programmation 2007-2013 ; il comprend un volet national, dont relève la PHAE2, et un volet régional, dont relèvent les MAET. Les surfaces en herbe ont également été dotées en droits à paiements uniques (DPU), dans le cadre du bilan de santé de la PAC en 2010.

Le ministère chargé de l'agriculture (site Internet, 2012) précise que « *La prime herbagère agro-environnementale est un dispositif dont l'objectif est de favoriser la*

biodiversité sur les exploitations herbagères. L'objectif est de stabiliser les surfaces en herbe, en particulier dans les zones menacées de déprise agricole, et d'y maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement via des engagements pris sur 5 ans en contrepartie d'une rémunération. Le dispositif s'appuie sur un chargement limité, sur la présence d'éléments de biodiversité et sur une gestion économe en intrants». Les éléments pouvant être engagés en PHAE2 sont les surfaces en herbe de l'exploitation, c'est-à-dire les surfaces en prairies permanentes, temporaires, temporaires de plus de 5 ans, en landes, estives, parcours et bois pâturés. Si le cadre général de la PHAE2 est national, ses conditions d'éligibilité et de mise en œuvre sont précisées localement. Par exemple, les définitions des surfaces éligibles sont celles de l'arrêté départemental définissant les normes usuelles. Pour les surfaces peu productives, au sens administratif du seuil, une PHAE réduite peut-être mise en place. Cette définition départementale peut préciser par exemple le taux d'embroussaillage maximal ou le taux maximal de strate arborée dans la parcelle (AGREIL *et al.*, 2011). Il s'ensuit que certaines surfaces présentant un couvert herbacé permanent, réellement utilisées par les éleveurs, ne remplissent pas ces critères et en sont ainsi exclues.

La PHAE2 est bien une mesure de **soutien aux surfaces fourragères** (prairies permanentes, temporaires, landes estives et parcours) mais son objectif va au-delà. L'objectif de biodiversité ne repose pas seulement sur la diversité floristique des prairies peu intensifiées et de longue durée, mais principalement sur des éléments fixes de biodiversité (arbres, haies...). Dans le cahier des charges de la PHAE2, l'altération importante des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...), est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol au cours des

5 ans est autorisé, en cohérence avec le statut de la prairie adopté par l'administration et décrit précédemment.

Les MAET sont des **mesures territorialisées** dans le sens où elles sont **portées par des opérateurs locaux** (par ex. : Chambre d'Agriculture, Parc Naturel Régional, collectivité territoriale); elles reçoivent un financement public national et/ou un financement des collectivités territoriales, et généralement un cofinancement de la Commission Européenne (FEADER). Une MAET se compose d'un ensemble d'engagements unitaires (EU) proposé par l'opérateur de la MAE, en respectant des règles de combinaison définies nationalement. Vingt et un engagements unitaires concernent les prairies, dont trois définissent des engagements obligatoires exclusifs (Socle Herbe) (tableau 2).

Les engagements unitaires Socles Herbe (SocleH0X) reprennent les obligations parcellaires de la PHAE2 et ils précisent que les types d'habitat et de couvert visés par les MAE doivent être choisis localement, en s'appuyant lorsque cela est possible sur les prescriptions définies dans l'arrêté préfectoral départemental PHAE. Ces engagements unitaires ne peuvent être souscrits seuls; en effet, le cahier des charges des mesures territorialisées doit aller au-delà de celui du simple socle. Une nouveauté importante de ce dispositif est l'introduction de mesures à obligations de résultat (Herbe_07 et Herbe_09), qui apportent un grand changement dans la nature du contrat passé entre l'éleveur et l'administration (PLANTUREUX *et al.*, 2011).

Les mesures agri-environnementales territorialisées combinant ces engagements unitaires (tableau 2) sont mobilisables sur les surfaces en herbe (prairies permanentes et prairies temporaires qui doivent alors rester fixes pendant 5 ans), qu'elles soient utilisées pour la

SocleH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe
SocleH02 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives
SocleH03 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives engagées par une entité collective
Herbe_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe_02 – Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
Herbe_03 – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
Herbe_04 – Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)
Herbe_05 – Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables
Herbe_06 – Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
Herbe_07 – Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
Herbe_08 – Entretien des prairies remarquables par fauche à pied
Herbe_09 – Gestion pastorale
Herbe_10 – Gestion de pelouses et landes en sous-bois
Herbe_11 – Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies + habitats remarquables humides
Herbe_12 – Maintien en eau des zones basses de prairies
Milieu01 – Mise en défens temporaire de milieux remarquables
Milieu02 – Remise en état des surfaces prairiales après inondation dans les zones d'expansion des crues
Milieu03 – Entretien des vergers hautes tiges et des prés vergers
Ouvert01 – Ouverture d'un milieu en déprise
Ouvert02 – Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables
Ouvert03 – Brûlage ou écobuage dirigé

TABLEAU 2 : **Liste des engagements unitaires pour la composition des MAET** (PDRH 2007-2013 ; source : Ministère de l'Agriculture).

TABLE 2 : **List of unitary engagements included in the MAET Scheme** (Territorial Agri-Environmental Scheme ; PDRH 2007-2013 ; source : Ministry of Agriculture).

fauche ou pour la pâture. Les surfaces éligibles sont choisies localement pour chaque territoire. Des surfaces herbagères permanentes relevant des milieux dits peu productifs sont visées par certains engagements, comme les pelouses et landes (Herbe_10) ou les surfaces pastorales (Herbe_09). Une dénomination revient extrêmement fréquemment dans les EU, celle de « **remarquable** » pour **qualifier soit la prairie, soit l'habitat**. Cette définition souligne la volonté du législateur de promouvoir, par ces mesures, des prairies à haute valeur naturelle. Elle pose cependant la question de la méthode d'évaluation du caractère remarquable de la prairie, qui est à l'heure actuelle laissée à l'appréciation d'experts, en l'absence de critères quantifiables et scientifiquement reconnus.

Conclusion

Les surfaces de prairie permanente ont fortement évolué au cours du dernier siècle et le regard porté sur ces prairies a également beaucoup changé. Deux points semblent importants dans cette évolution : la rupture avec la Révolution fourragère et l'émergence de la problématique environnementale. La Révolution fourragère a fortement mis en avant d'autres ressources fourragères plus productives (maïs, prairie temporaire), et beaucoup d'éleveurs et d'agronomes partagent encore cette idée d'une prairie permanente peu intéressante, à reléguer dans des zones peu propices aux autres productions agricoles. La préservation de l'environnement a redonné un intérêt aux prairies permanentes. Elle a conduit les pays de l'Union Européenne à s'engager à maintenir les surfaces actuelles. Mais la définition même d'une prairie permanente fait débat et n'est pas partagée par tous en Europe, ce qui peut poser un problème entre la réalité des surfaces conservées et les attentes environnementales.

En France, il apparaît clairement que **la définition de la prairie permanente n'est pas la même pour les différents acteurs** que sont l'éleveur, l'agronome, l'écologue et l'administration. En résumant les regards, l'éleveur et l'agronome associent la prairie permanente à des surfaces herbagères de longue durée, souvent peu mécanisables, dont le niveau de productivité se situe entre d'une part les cultures fourragères et la prairie temporaire, et d'autre part les espaces pastoraux (landes, alpages, estives, parcours, pelouses). La réglementation communautaire retient un seuil fixe de 5 ans au-delà duquel une prairie peut être qualifiée de permanente (sauf pour les prairies incluses dans une rotation longue qui sont alors nommées « prairies temporaires de plus de 5 ans ») quelle que soit la nature de la végétation et ses propriétés. L'administration distingue des prairies peu productives et productives, avec un seuil nettement inférieur à la perception de la plupart des éleveurs. L'écologue enfin utilise peu le terme de prairie permanente et considère qu'un milieu herbacé permanent est le lieu d'équilibres écologiques dynamiques entre des organismes végétaux et animaux. La prairie permanente récente (moins de 10 ans), et encore trop proche de la prairie temporaire, s'écarte fortement d'un milieu présentant un intérêt sur le plan écologique,

l'éloignant ainsi des vertus prêtées à toutes les prairies permanentes par d'autres acteurs.

Ces visions différentes d'un même objet nous semblent essentielles à prendre en compte pour éviter que ne naissent des malentendus, notamment en termes de décisions publiques relatives à la politique agri-environnementale. Si l'on en donne une définition basée sur la durée (seuil de 5 ans) et sur la non-intégration dans la rotation culturale, les prairies permanentes ont des vertus pour la protection contre l'érosion ou la limitation des pollutions chimiques. Si l'on souhaite mettre en avant la biodiversité, une classification des prairies permanentes plus précise, basée sur des indicateurs du fonctionnement de l'écosystème, est indispensable.

Sur le plan agricole, la prairie permanente a longtemps été considérée comme une surface fourragère d'intérêt moindre que les cultures fourragères et les prairies temporaires. La seule valeur retenue par la statistique agricole (AGRESTE, 2000) est d'ailleurs la production annuelle d'herbe. Le maintien des surfaces en prairie permanente souhaité par les pouvoirs publics européens et français nécessite que la prairie permanente soit revalorisée auprès des éleveurs. Ceci passe par une évaluation plus approfondie et plus large des potentiels et aptitudes à rendre des services. Une première approche est de s'intéresser à leur intérêt économique, sans doute re-questionné par l'augmentation des prix et la raréfaction des intrants, ou encore à leur intérêt pour mieux s'adapter au changement climatique. La prise en compte de la diversité des couverts comme facteur de réduction des vulnérabilités et/ou de résilience permet également de remettre en valeur l'intérêt de ces surfaces en matière d'adaptation au changement climatique.

Pour faciliter la compréhension du texte, nous avons présenté séparément les points de vue de différentes catégories d'acteurs. Cette présentation schématique ne correspond pas tout à fait à la réalité des acteurs qui sont, à l'intérieur d'une catégorie, divers dans leurs appréciations. Qui ne connaît pas un éleveur très attentif à la flore, connaissant les plantes et leur comportement, rapprochant ainsi un point de vue d'éleveur d'un point de vue d'écologue ? De récentes évolutions amènent à questionner cette façon sectorielle d'aborder les prairies. Le concours agricole national des Prairies fleuries et les engagements unitaires Herbe_07 et Herbe_09 (tableau 2) amènent à considérer la valeur de la prairie sous un double angle agricole (ou fourrager) et écologique (PLANTUREUX *et al.*, 2011). Il ne s'agit plus d'opposer ces valeurs, mais de voir comment une même prairie peut assurer ces deux types de services. Cette démarche amène à **définir des types de prairie à forte valeur agroécologique**, que l'on retrouve dans certaines prairies permanentes, mais pas dans toutes, mais aussi dans certains types d'espaces pastoraux. **Cette nouvelle vision ne pourrait-elle pas contribuer à redéfinir le concept de prairie permanente ?**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGREIL C., BARTHEL S., BARRET J., DANNEELS P., GREFF N., GUERIN G., GUIGNIER C., MAILLAND-ROSSET S. MAGDA D., MEIGNER R., MESTELAN P., DE SAINTE MARIE C. (2011) : "La gestion pastorale des milieux naturels : mise en œuvre des MAE-t et gestion adaptative avec la démarche PATUR'AJUSTE", *Fourrages*, 208, 293-303.
- AGRESTE (2000) : "Les prairies en 1998", *Agreste Chiffres et Données Agriculture*, 128, 1-73.
- AMIAUD B., CARRÈRE P. (2012) : "La multifonctionnalité de la prairie pour la fourniture de services écosystémiques", *Fourrages*, 211, 229-238.
- BÉRANGER C. (1989) : "Diversité des prairies et de leurs usages dans le contexte actuel et futur", *Fourrages*, 119, 219-225.
- BÉRANGER C., JEANNIN B., MULLER A. (1974) : "Amélioration de l'exploitation des prairies permanentes", *Fourrages*, 58, 63-81.
- BRELURUT A., LOUAULT F., BENOIT M., TOURNADRE H., DE MONTARD F.-X., THÉRIEZ M., LIÉNARD G., DEDIEU B., LAIGNEL G. (1998) : "Adaptation de conduites d'élevage ovin allaitant à une diminution du chargement. Exemple en moyenne montagne", *Ann. Zootech.*, 47, 483-490.
- CAILLAUD D., COUÉFFÉ D., GEORGEL R., MOUSSU J.P., ZSITKO J.M. (2012) : "Les systèmes laitiers herbagers de l'Est de la France : une réussite paradoxale", *Actes des Journées AFFF*, 63-72.
- CARRÈRE P., DUMONT B., CORDONNIER S., ORTH D., TEYSSONNEYRE F., PETIT M. (2002) : "L'exploitation des prairies de montagne peut-elle concilier biodiversité et production fourragère ?", *Actes du colloque Moyenne montagne en devenir : développement agricole et agroalimentaire*, INRA-ENITA, Lempdes, 14 et 15 novembre 2002, 41-46.
- CARRÈRE P., PLANTUREUX S., POTTIER E. (2012) : "Concilier les services rendus par les prairies pour assurer la durabilité des systèmes d'élevage herbagers", *Fourrages*, 211, 213-218.
- CRUZ P., DURU M., THEROND O., THEAU J.-P., DUCOUTURIEUX C., JOUANY C., ALHAJ KHALED R., ANSQUER P. (2002) : "Une nouvelle approche pour caractériser les prairies naturelles et leur valeur d'usage", *Fourrages*, 172, 335-354.
- CRUZ P., THEAU J.-P., LECLoux E., JOUANY C., DURU M. (2010) : "Typologie fonctionnelle de graminées fourragères pérennes: une classification multitraits", *Fourrages*, 201, 11-17.
- DELPECH R. (1996) : "Vocabulaire de phytosociologie et de synécologie végétale", *La banque des mots* (Conseil International de la Langue Française), 51, 49-87.
- FARRIÉ J.P., LAUNAY F., DEVUN J. (2012) : "Place et utilisation des prairies permanentes dans les élevages en France", *Fourrages*, 211, 205-212.
- FARRUGGIA A., MARTIN B., BAUMONT R., PRACHE S., DOREAU M., HOSTE H., DURAND D. (2008) : "Quels intérêts de la diversité floristique des prairies permanentes pour les ruminants et les produits animaux", *INRA Productions Animales*, 21, 2, 181-200.
- GRIME J.P. (1977) : "Evidence for existence of 3 primary strategies in plants and its relevance to ecological and evolutionary theory", *American Naturalist*, 111 (982) 1169-1194.
- HÉDIN L. (1974) : "Prairie permanente et production fourragère", *Fourrages*, 58, 3-10.
- Institut de l'Élevage (2007) : *La prairie : un enjeu économique et sociétal*, Dossier Economie de l'Élevage, Etude du GEB, 40 p.
- LAISSUS R. (1980) : "Contre-indications au retournement des prairies permanentes : opportunités et conséquences", *Fourrages*, 83, 43-54.
- LAUNAY F., BAUMONT R., PLANTUREUX S., FARRIÉ J.-P., MICHAUD A., POTTIER E. (2011) : *Prairies permanentes : des références pour valoriser leur diversité*, Institut de l'Élevage, 128 p.
- LAVOREL S., GARNIER E. (2002) : "Predicting changes in community composition and ecosystem functioning from plant traits: revisiting the Holy Grail", *Functional Ecology*, 16, 545-556.
- LEMAIRE G., PFLIMLIN A. (2007) : "Les sécheresses passées et à venir : quels impacts et quelles adaptations pour les systèmes fourragers ? ", *Fourrages*, n°190, 163-180.
- MAHOU A. (1960) : *La prairie moderne*, doc. Ministère de l'Agriculture, Paris. 60 p.
- MARTIN B., PRACHE S., FERLAY A., GRAULET B., DURAND D., DOREAU M., FARRUGGIA A. (2012) : "Les services rendus par les prairies permanentes à la qualité des produits des ruminants", *Journées AFFF, Les atouts des prairies permanentes pour demain*, 3-4 Avril 2012, 61-62.
- MESTELAN P., LABORET C., AGREIL C., DE SAINTE MARIE C. (2012) : "Le concours agricole national des prairies fleuries dans les Parcs naturels : reconnaître la valeur agricole de la biodiversité et soutenir les dynamiques territoriales", *Actes des Journées AFFF*, 99-102.
- MICHAUD A., CARRERE P., FARRUGGIA A., JEANGROS B., ORTH D., PAUTHENET Y., PLANTUREUX S. (2012) : "Des typologies pour évaluer les services agro-environnementaux des prairies permanentes", *Actes des Journées AFFF*, 143-157.
- MILNER C., HUGUES R.E. (1968) : *Methods for the measurement of the primary productin of grassland*, Blackwell scientific, Oxford.
- Ministère de l'Agriculture (2012) : Site Internet : <http://agriculture.gouv.fr/prime-herbagere> [février 2012].
- MOSNIER C., MOREAU J.C., BOUTRY A., LHERM M., DEVUN J. (2012) : "Sensibilité des élevages allaitants aux aléas climatiques selon la place des prairies dans les systèmes fourragers", *Actes des Journées AFFF*, 73-83.
- NIDERKORN V., AUFRÈRE J., GINANE C. (2012) : "Les prairies permanentes, un réservoir de métabolites secondaires. Leurs effets sur le comportement alimentaire, l'efficacité digestive, les rejets et la santé des ruminants", *Actes des Journées AFFF*, 182-183.
- PEYRAUD J.L., PEETERS A., DE VliegHER A. (2012) : "Place et atouts des prairies permanentes en France et en Europe", *Fourrages*, 211, 195-204.
- PLANTUREUX S., AMIAUD B. (2010) : "e-FLORA-sys, a website tool to evaluate the agronomical and environmental value of grasslands", *Proc. 23th Gen. Meet. Europ. Grassl. Fed.*, Kiel (Allemagne), 29 august-2 september 2010, 732-734.
- PLANTUREUX S., DE SAINTE MARIE C., AGREIL C., AMIAUD B., DOBREMÉZ L., FARGIER J., FLEURY P., FRITZ H., LANGLOIS J.L., MAGDA D., MESTELAN P., MEURET M., MOUGEY T., NETTIER B., SERES C., VANSTEELENT J.Y. (2011) : "Analyse de la mise en œuvre des mesures Agri-environnementales à obligation de résultat sur les surfaces herbagères", *Fourrages*, 208, 271-281.
- RACKHAM O. (1986) : *The history of the countryside*, Phoenix, London.
- SALETTE J. (2006) : "La Révolution fourragère, 50 ans après. La Révolution fourragère et l'herbe", *Fourrages*, 188, 417-429.
- THEAU J.P., CHABALIER C., PIQUET M., CAYRE P., DELMAS B., VIOLLEAU S., FARRUGGIA A. (2012) : "Construire des outils en partenariat entre Recherche et Développement. Le diagnostic des pratiques fourragères en zone fromagère AOP du Massif central", *Fourrages*, 209, 69-78.



Association Française pour la Production Fourragère

La revue *Fourrages*

est éditée par l'Association Française pour la Production Fourragère

www.afpf-asso.org



AFPF – Centre Inra – Bât 9 – RD 10 – 78026 Versailles Cedex – France

Tél. : +33 01 30 21 99 59 – Fax : +33 01 30 83 34 49 – Mail : afpf.versailles@gmail.com

Association Française pour la Production Fourragère